Envoyé en préfecture le 27/02/2023
Reçu en préfecture le 27/02/2023
Publié le 27-02-2023
ID : 039-223900010-20230227-ARR_2023_0244-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0244_AL_RD4_PUBLY
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la demande en date du 03 février 2023 par laquelle M. Thomas GAILLARD, représenté par le Cabinet Alban VUILLEMEY Géomètre-Expert, 1 place de Verdun, 39000 LONS-LE-SAUNIER, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 4, rue des fontaines, au droit de la parcelle cadastrée A n°878 et 880 - Commune de PUBLY en agglomération,

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,

VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,

VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE du Conseil Départemental du Jura,

VU l'état des lieux,

VU la consultation du Maire en date du 15 février 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 21 décembre 2022 la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points A et B figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain.
En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

Envoyé en préfecture le 27/02/2023
Reçu en préfecture le 27/02/2023
Publié le 27-02-2023
ID : 039-223900010-20230227-ARR_2023_0244-AR

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP28 – 39301 CHAMPAGNOLE cedex.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le 15 FEV. 2023
Visa, signature et cachet

MAIRIE DE PUBLY
JURA

Signature de l'arrêté par le département

Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de PUBLY pour information
L'ARD de CHAMPAGNOLE pour classement

Envoyé en préfecture le 27/02/2023
Reçu en préfecture le 27/02/2023
Publié le 27-02-2023
ID : 039-223900010-20230227-ARR_2023_0244-AR

Clerc Christelle

De: Sens Alain
Envoyé: vendredi 3 février 2023 11:11
À: Schneiter Christophe
Cc: Agence routiere Champagnole
Objet: TR: Alignement - 22307.058 - PUBLY -
Pièces jointes: 22307-ALIGNEMENT RD 4.pdf

Christophe,

J'étais présent à la réunion : préparer arrêté d'alignement en suivant la ligne passant par les points A & B

Merci

jura.fr CONSEIL DÉPARTEMENTAL
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
T. 03 84 87 33 00
www.jura.fr

Alain SENS

Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE

Responsable de la Conservation du Patrimoine Routier

Tél : 03 84 66 20 31
Port: 06 70 47 37 73
asens@jura.fr

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement !

De : Cabinet Alban Vuillemey <alban.vuillemey@geometre-expert.fr>
Envoyé : vendredi 13 janvier 2023 14:11
À : Sens Alain <asens@jura.fr>
Objet : Alignement - 22307.058 - PUBLY -

Bonjour

Comme suite à mes travaux du mercredi 21 décembre 2022 pour la matérialisation de l'alignement sur rue, au niveau de la parcelle cadastrée à PUBLY, Section A n° 878 880, je vous transmets ce jour, un exemplaire du document préparé, afin que vous donniez l'alignement individuel.

Je suis à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous voudrez bien me retourner **une copie de l'arrêté d'alignement.**

Dans l'attente, et en vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, , l'expression de mes sentiments distingués.

Envoyé en préfecture le 27/02/2023
Reçu en préfecture le 27/02/2023
Publié le 27-02-2023
ID : 039-223900010-20230227-ARR_2023_0244-AR

Alban VUILLEMEY
Géomètre-Expert
Successeur de M. Didier CRAMARD et de M. René SORLIN

SAS Cabinet Alban VUILLEMEY
1 Place de Verdun 39000 Lons Le Saunier
TEL 03.84.24.18.40
alban.vuillemey@geometre-expert.fr

COMMUNE DE PUBLY

Rue des 3 Fontaines

ALIGNEMENT R.D. n° 4 / Parcelles A 878 et 880

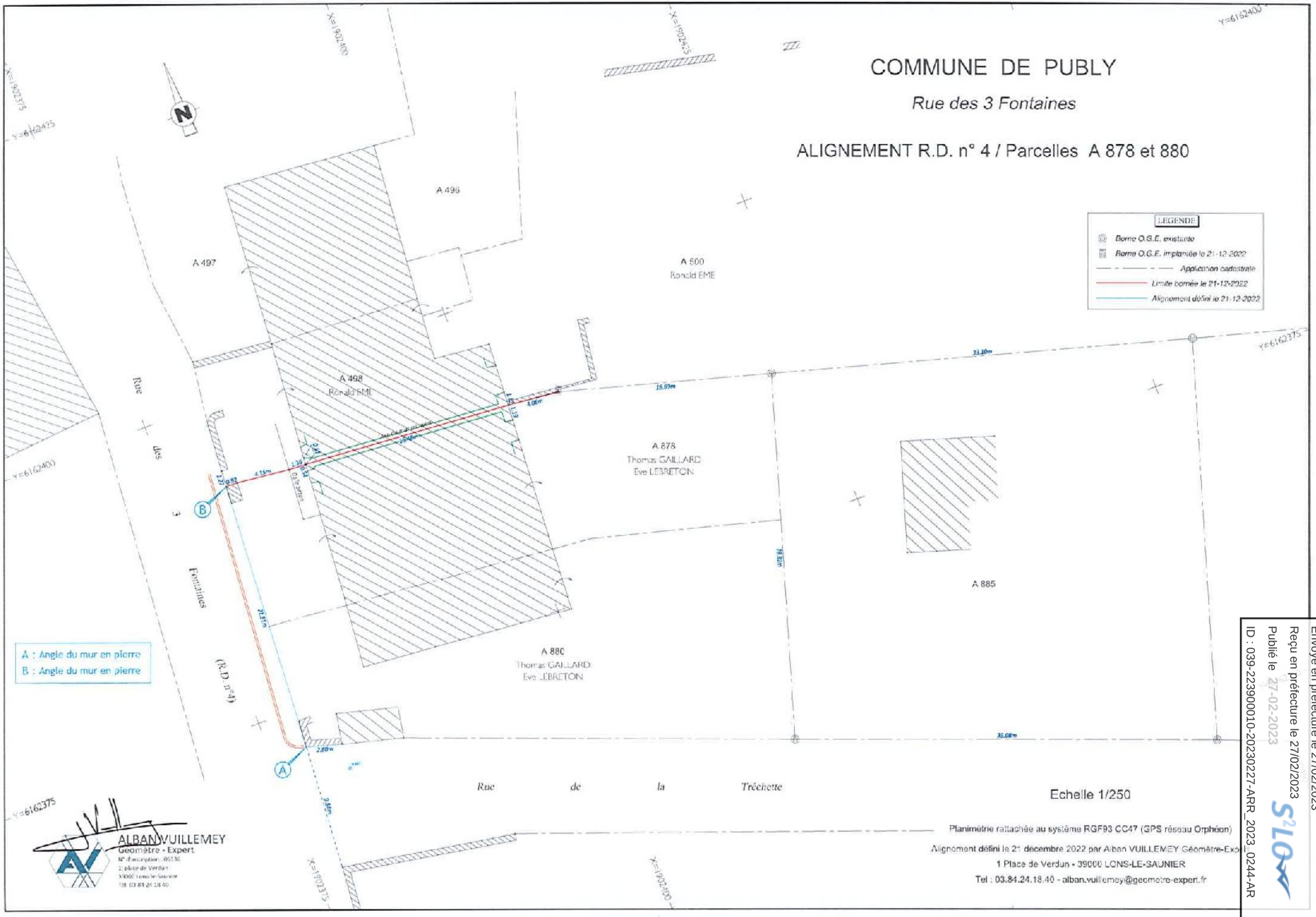

Envoyé en préfecture le 27/02/2023
Reçu en préfecture le 27/02/2023
Publié le 27-02-2023
ID : 039-223900010-20230227-ARR_2023_0244-AR